

République Française
 Département : SEINE-ET-MARNE
 Arrondissement : Meaux
JAIGNES - COMMUNE

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_2026_024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 24/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle polyvalente), sous la présidence de Samia ALLEM.

Présents : Achille HOURDÉ, Eloi BOUILLARD, Samia ALLEM, Jean-Luc MATHIEU, Dominique GOUVENOT, Sylvie PÉNARD, Dorothée DAMAGNEZ, Julien BAUBIGEAT, Catherine ZYCH

Représentés : Paulo GONCALVES-LOPES représenté par Jean-Luc MATHIEU, Grégory NOGUERA représenté par Achille HOURDÉ

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie PÉNARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et les suivants, ainsi que l'article 1636 relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de ne pas augmenter les taux et de reconduire le même niveau de taxes directes locales qu'en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de voter les taxes locales directes locales pour l'année 2026 comme proposé :

- Taxe foncière bâti48,27 %
- Taxe foncière non bâti.....44,86 %
- Taxe d'habitation.....15,53 %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Achille HOURDE
Président de séance




Sylvie PÉNARD
Secrétaire de séance



DE_2026_024